

S'engager dans la protection de l'environnement : le concours Cube.S vous accompagne

Le programme de Certificats d'économies d'énergie, dans lequel s'inscrit le concours d'économies d'énergie à destination des établissements scolaires Cube.S, a été officiellement lancé ce 21 février en présence de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire et de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.



Au collège des Hautes-Rayes à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), F. de Rugy et J. M. Blanquer pour lancer le concours cube.s permettant à des élèves de définir les économies d'énergie de l'établissement

■ **Le principe**

C'est un challenge national destiné à accompagner la réalisation d'économies d'énergie dans les établissements scolaires, principalement les collèges et les lycées, publics et privés, en mobilisant les occupants (y compris sur les programmes pédagogiques), en optimisant l'exploitation et la maintenance des bâtiments et au-delà de l'année de concours, ou encore en réalisant des travaux d'économies d'énergie.

Chaque mois, la consommation d'énergie des différents bâtiments de l'établissement participant à l'opération Cube.S est collectée sur une plateforme dédiée. Elle est ensuite comparée à son historique de consommation pour mesurer les économies.

Une assistance au titre des certificats d'économies d'énergie (CEE) est apportée aux établissements candidats. Ces derniers bénéficient de ressources pédagogiques, d'un accompagnement lors de la création de l'équipe et elle organise des animations et des réunions en réseau (environ trois par an). Les établissements candidats reçoivent également un kit « ambassadeur » pour que les élèves fassent le transfert des bonnes pratiques de l'école vers la maison et un kit « établissement » avec des matériels pédagogiques pour les

enseignants (instruments de mesure, guides sur les économies d'énergie, outils de communication et d'animation, etc.).

■ **Un défi sur cinq années**

Pour réaliser le plus d'économies d'énergie et pour réduire les émissions de CO₂, ce défi s'étend sur cinq années et s'organise en 2 phases.

■ **Une première année en mode « concours »**

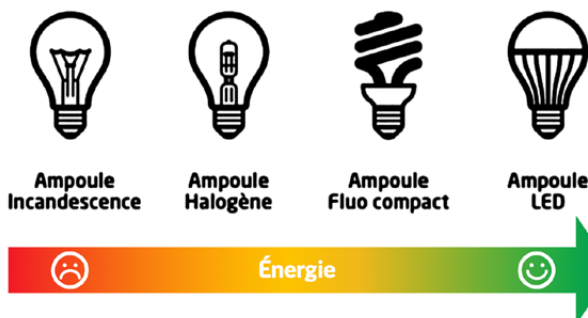
Il s'agit d'une année de mobilisation générale : enseignants, élèves, équipes techniques, ils vont tous œuvrer ensemble à adopter un comportement éco-responsable en vue de réduire leur consommation d'énergie, consommation qui sera comparée mensuellement à leur consommation historique. Les économies d'énergie, constatées à partir des factures d'énergie mensuelles déclarées par les établissements candidats, donneront lieu à un classement mensuel, puis à un classement final et à une remise de prix.

■ **Quatre années de suivi**

Un suivi des performances des établissements candidats se fera les quatre années suivantes.

■ **Pourquoi s'inscrire ?**

■ Ce concours propose un suivi précis des économies d'énergie et d'émission de CO₂ ;

CUBE
2020LA
CLÉ DE
L'ÉCLAIRAGEChoisir
du matériel
basse
consommationChoisir du matériel basse
Consumation, privilégier la
Lumière naturelle,
Éteindre en quittant la pièce

Ressources réalisées par la Ville d'Angers à destination des élèves et des familles.

- les actions menées notamment la première année sont aisément réalisables et répliquables ;
- la première année de concours met en place la collaboration de l'ensemble des occupants des établissements en faveur des économies d'énergie dans un cadre ludique et fédérateur ;
- cette mobilisation générale sur la première année crée un important « effet accélérateur » ;
- ce concours permet de préparer les prochaines étapes vers la performance énergétique (rénovation du bâti et des installations techniques) ;
- l'établissement s'inscrit dans la durée dans des pratiques vertueuses.

■ **Comment s'inscrire ?**

Pour bénéficier du programme CEE et bénéficier ainsi d'un accompagnement des établissements (formation, animations, réunions collectives pour le renforcement d'actions pédagogiques et de sensibilisation), il convient d'engager au moins cinq établissements d'un même territoire dans cette démarche.

Les frais de participation sont dégressifs, allant de 1 600 euros hors taxe par établissement (cinq à huit établissements inscrits) à 850 euros hors taxe (plus de 26 établissements inscrits).

Il convient de mettre en parallèle le montant de cette inscription avec la valeur moyenne de

l'accompagnement proposé qui est de 12 000 euros (prestations, matériels pédagogiques) pris en charge par le dispositif CEE.

Dans un contexte où la transition énergétique est prioritaire et les budgets contraints, le parc éducatif représente un potentiel considérable d'économies d'énergie. Avec le nouveau cadre législatif qui détermine des obligations d'économies d'énergie de -40% à 2030 (loi Elan), ces enjeux deviennent prioritaires.

Le défi est de taille car il s'agit d'inscrire les bâtiments dans une stratégie énergétique globale, reposant non seulement sur des travaux de rénovation énergétique, mais aussi et en premier lieu sur toutes les actions dites « à faible investissement », à savoir le réglage des installations techniques ou encore les actions avec les occupants. Dans les bâtiments scolaires dont vous assurez la gestion, cela passe nécessairement par des actions concrètes portées par la communauté éducative et le projet d'établissement.

Le concours Cube.S peut vous accompagner de façon ludique dans cette transition énergétique, alors lancez-vous !

*Sophie Pouverreau,
juriste au sein du pôle Économie-gestion –
Fédération des Ogec*



Pour en savoir + :

Regarder **la vidéo de lancement du concours** ¹
ou consulter **le dossier de presse** ².

1. www.youtube.com/watch?v=xRSs8WWiYhl
2. www.cerema.fr/system/files/documents/2019/02/190221_CUBE.S_Dossier%20de%20Presse_0.pdf